



Article 5 - Supports de cours

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux Articles 40 et 41 de la Loi du 11 mars 1957 : « Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'Article 41 de la même Loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les Articles 425 et 429 du Code Pénal.

Article 6 - Convention de formation

Prépa-sports Pro est déclaré organisme de formation continue et habilité à ce titre à établir des conventions de formation. Pour faciliter vos démarches administratives, Prépa-Sports Pro vous fournit des Devis / Convention. A votre demande, nous pouvons aussi vous adresser une convention de formation. Prépa-sports Pro est inscrit au Datadock.

Article 7 - Facturation

En cas de règlement partiel ou de non règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

Article 8 - Conditions de paiement

Le paiement peut se faire par paiement sécurisé en ligne via PAYPAL, par chèque (possibilité d'échelonner le paiement dans ce cas l'ensemble des règlements doit nous être envoyé) ou en envoyant **votre chèque de caution** dans le cadre d'une prise en charge. **Sans le règlement, l'inscription ne peut être prise en compte**. Aucun paiement ne sera accepté le jour même de la formation.

Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure.

Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique hors frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Pour bénéficier du tarif Pack il est nécessaire que l'inscription soit enregistrée avant le premier module du pack concerné

Article 9 - Délais de paiement

Nos prestations sont réglables à réception de la facture et sans escompte.

Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012).

Article 10 - Litige - réclamation

Service réclamation : reclamation@prepa-sportspro.com

Si une contestation ou un différend ne peut être résolu à l'amiable, le Tribunal d'Instance sera le seul compétent pour régler le litige.

Fait à.....,

Le.....

Signature et cachet de l'entreprise (et paraphe des autres pages)



PREPA-SPORTS **PRO**

Bulletin D'inscription

**Activités
Spécifiques**

Bien-Etre

**Coaching et
Performance**



Nos + :

- ✓ Des centaines de stagiaires formés
- ✓ Des formations sur mesure
- ✓ Actions collectives (pour les clubs)
- ✓ + 50 modules



*Nos Chiffres:
Près de 20 ans d'existence
98% de réussite
99% de satisfaction*



**Développez votre activité, enrichissez vos compétences et agrandissez le champ de vos possibilités...
Clubs, coachs, entraîneurs, animateurs, nos Formations professionnelles Continues sont faites pour vous...**

PRÉPA-SPORTS PRO

285 rue du Docteur Aynaud, 13100 Aix-en-Provence
04 42 90 57 08 | contact@prepa-sportspro.com

Siret : 539 036 962 00014 | N° organisme de formation : 93131813013



Conditions Générales De Vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations professionnelles continues dispensées par **Prépa-Sports Pro**.

Article 1 - Inscription

L'inscription doit se faire sous forme d'un bulletin d'inscription à adresser par courrier à **PREPA-SPORTS PRO**, ou par email à contact@prepa-sportspro.com au plus tard une semaine avant le début de la formation choisie.

Le bulletin d'inscription doit comporter les mentions suivantes :

- Coordonnées de votre société, de la personne en charge du dossier et adresse de facturation si différente,
- Adresse e-mail ou adresse postale complète de convocation du stagiaire si elle est différente de l'adresse principale,
- Nom et prénom du ou des stagiaires,
- Intitulé(s), date(s) du ou des modules de formation,
- Tarif total de(s) la/les formation(s)
- En cas de financement par un Opérateur de compétences (OPCO), la notification de prise en charge ou un **chèque de caution** du montant de la formation si la demande de prise en charge est en cours.
- Pour les accords de prises en charges **AGEFICE / FIFPL**, le montant de la formation doit être payé à l'organisme de formation. (Les documents nécessaires à votre remboursement vous seront adressés après la formation).

Dès réception du bulletin d'inscription accompagné des conditions générales dûment signé et du règlement, l'inscription est enregistrée.

Une **confirmation d'inscription est adressée systématiquement** par mail au stagiaire inscrit.

La convocation est envoyée par e-mail **dans la semaine précédant le début de la formation**.

Toutes les informations d'ordre pratique seront fournies dans la convocation adressée au Client et/ou Stagiaire. À défaut d'e-mail valide, elle est transmise à la personne en contact avec notre service commercial.

Article 3 – Annulation – rétractation

Toute annulation ou report d'inscription de la part du Client/ Stagiaire doit être signalée et confirmée par mail contact@prepa-sportspro.com. Une annulation intervenant plus de **quatorze jours calendaires** avant le début de la formation ne donne lieu à **aucune facturation**. Une **annulation** intervenante entre **14 et 7 jours calendaires** avant le début du cours donne lieu à une facturation **égale à 50 % du montant de la formation**. Une **annulation** intervenant moins de **7 jours calendaires** avant le début du cours donne lieu à une facturation **du montant intégral de la formation**.

Par exception à ce qui précède, en cas d'application des articles L.221-18 à 28 du Code de la Consommation, le Client, dès lors qu'il est juridiquement « consommateur », dispose dans ce cadre d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Le droit de rétractation peut être exercé en contactant la société par écrit. Le droit de rétractation ne peut pas s'appliquer pour les cas visés à l'article L.221-28 du Code de commerce. Par ailleurs, le Client/ Stagiaire renonce expressément à son droit de rétractation par la signature du Contrat et/ou d'un bon de commande concernant une formation dont l'exécution commence avant la date du délai de rétractation. Pour sa part, PREPA-SPORTS PRO se réserve la possibilité d'annuler un stage en cas de nombre d'inscrits insuffisant, ou de problème technique. Dans ce cas, les stagiaires inscrits seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et de nouvelles dates leur seront proposées. De plus, les éventuels frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas remboursés.

Pour le stagiaire inscrit en formation, tout **report** est accepté seulement sur **présentation d'un justificatif**.

Article 4 : Matériel :

Le matériel fourni varie d'une formation à une autre. Pour certaines formations, vérifier les informations fournies lors de la réception de votre convocation, pour connaître quel type de matériel personnel emporté et/ou prêté.

PRÉPA-SPORTS PRO

285 rue du Docteur Aynaud, 13100 Aix-en-Provence

04 42 90 57 08 | contact@prepa-sportspro.com

Siret : 539 036 962 00014 | N° organisme de formation : 93131813013